

crédits révisés. Près de la moitié du total de la réduction de 228 millions se compose de réductions dans les dépenses en immobilisations, et les deux tiers de cette moitié touchent les projets de construction. Je répète aujourd'hui ce que j'ai dit l'autre jour, lors de mon premier discours en cette Chambre: un étudiant de première année d'économie politique aurait pu dire au ministre et au gouvernement que les programmes de construction sont de la plus haute importance dans une économie parce qu'ils multiplient les emplois d'un bout à l'autre de l'économie et profitent aux travailleurs de l'acier, aux travailleurs du ciment et de la brique, aux fabricants qui entrent en jeu. Ils jouent encore le rôle de multiplicateurs en ce sens que le revenu distribué aux travailleurs à un bout de la chaîne va en se multipliant et favorise tant et plus de travailleurs jusqu'à l'autre bout. Pourtant, voilà que le gouvernement, devant le haut niveau du chômage et le faible taux de croissance de notre économie, prend des mesures qui me semblent impensables, non seulement en réduisant les dépenses, mais en les réduisant dans le secteur qui peut exercer le pire effet sur toute l'économie. Si quelqu'un peut penser à une façon plus stupide d'aborder le problème—j'emploie ce mot après avoir hésité, mais je pense que c'est le mot juste—je serais heureux de l'entendre nous l'exposer.

Arrêtons-nous, monsieur le président, à certaines autres réductions: compression de presque 2½ millions au poste de la construction d'hôpitaux; diminution de plus d'un million, soit environ 40 p. 100, des versements aux hôpitaux et des avances pour la construction d'hôpitaux destinés aux Indiens et aux Esquimaux. Je le répète, en plus d'aller à l'encontre de la conscience sociale du pays, cela nuit à l'économie pour les raisons que j'ai données.

Comme si cela n'était pas suffisant, on n'en croit pas ses yeux quand on voit que les prévisions révisées comprennent des réductions des immobilisations dans les provinces atlantiques, le dernier endroit où cela devrait se produire; des déductions des dépenses relatives au transport et à la construction dans cette région où le chômage est le plus élevé et qui a de plus en plus besoin de nouveaux emplois. Le ministre prend de propos délibéré et au nom du gouvernement, des mesures qui tendent à restreindre les possibilités d'emploi dans cette région. Et dire qu'il vient de la Nouvelle-Écosse, comme on me le rappelle à l'instant. C'est, je suppose, la preuve qu'il s'occupe des problèmes du Canada de façon uniforme.

La seule chose qui empêche ces réductions de dépenses d'être un désastre absolu pour

[M. Lewis.]

l'économie du Canada, c'est qu'une somme de 228 millions de dollars est peu de chose dans l'ensemble de l'activité économique du Canada dans les secteurs privé et public; toutefois, en principe, et quand on replace ces réductions dans l'ensemble de la politique du gouvernement, le mot désastre n'est pas trop fort pour qualifier les mesures dont la Chambre est saisie en ce moment.

Monsieur le président, certains d'entre nous siégeant dans ce coin-ci de la Chambre, tant les nouveaux venus que les anciens parlementaires, avons souvent été accusés d'avoir des vues doctrinaires en économie. Je tiens à dire aux députés par votre intermédiaire, monsieur le président, qu'après avoir écouté les porte-parole des deux grands partis de la Chambre et après avoir lu leurs discours, j'en conclus, comme tout observateur objectif j'imagine, que c'est eux et non pas nous qui sommes les doctrinaires à la Chambre.

Il perce dans tous leurs discours une adhésion aveugle et illogique, dictée par la tradition, au mythe de la libre entreprise dans notre économie. C'est un mythe parce qu'elle n'existe pas, parce que le secteur de la libre entreprise est pour une très forte part dirigé par les grandes sociétés parce que les caractéristiques mêmes de notre économie, à l'heure actuelle, sont ou le monopole ou l'oligopole. Ce n'est pas le petit entrepreneur particulier qui compte dans notre économie, maintenant, en 1962. Pourtant, aucun orateur des deux grands partis n'a encore proposé de planification sans immédiatement formuler mille réserves, à l'instar du député de Davenport qui a dit—je ne redonne pas le mot-à-mot, mais c'est en substance ce qu'il a déclaré: comprenez bien que, lors même que je suis acquis à l'idée de la planification, j'estime que les dépenses publiques ne doivent pas concurrencer l'entreprise privée. Je ne veux pas dire non plus que la planification peut être mieux faite par les institutions publiques. En fait, a-t-il dit: «La meilleure façon de planifier notre économie et de faire en sorte qu'elle donne les meilleurs résultats, c'est de laisser aux particuliers le soin de prendre les décisions d'ordre économique.»

Une telle déclaration de la part d'un député qui, d'autre part, a rendu un grand service aux membres de la Chambre en analysant la situation économique à leur intention, ne pouvait venir que de quelqu'un, on voudra bien me passer l'expression, qui est tellement aveuglé par une façon doctrinaire d'envisager notre économie qu'il ne peut découvrir les voies par lesquelles une planification et une direction avisées doivent nous conduire. Il est peut-être aveuglé par ses relations autant que par sa théorie.

Une voix: Pourquoi ne pas tout lire?